



Ordre des Médecins Vétérinaires du Québec



Permis d'exercer

En vertu de l'autorité qui nous est conférée par la Loi, nous attestons par les présentes que

Laurie-Ève Pepin-Gagné

a satisfait aux conditions requises par le Code des professions et le Règlement sur la délivrance des permis de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour l'admission à l'exercice de la médecine vétérinaire.

En conséquence, cette personne est autorisée à exercer tous les droits et privilèges attachés à la profession de médecin vétérinaire.

En foi de quoi nous avons signé, à Saint-Hyacinthe, ce *dix-huitième*

jour de *mai* *deux mille* *dix-huit*

Caroline Thibault

Présidente

Sarah Thibodeau

Directrice générale et secrétaire